

COMMENT SERA ORGANISÉE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Vous aurez 1 mois pour consigner votre demande.
Le commissaire enquêteur organisera une série de permanences dont les dates, lieux, horaires seront précisés dans l'avis d'enquête.

COMMENT DONNER VOTRE AVIS ?

-  Sur les registres papiers dans les lieux de consultation
-  Sur le registre numérique hébergé sur le site internet www.ccdraga.fr
-  Par mail à urbanisme@ccdraga.fr
-  Par courrier à l'attention de Madame/ Monsieur le Commissaire Enquêteur.

*L'ensemble des doléances enregistrées dans les cahiers de concertation ouverts dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme ne sera pas dupliqué dans le registre d'enquête. **Il est donc important de redéposer votre demande à l'occasion de cette concertation officielle.***

ET APRÈS ?

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur analysera toutes les observations.
Un rapport et des conclusions seront rendus publics avant l'adoption définitive du PLUi-H.

BESOIN D'AIDE ?

Contactez la communauté de communes DRAGA :

 urbanisme@ccdraga.fr

 www.ccdraga.fr

 04.75.54.57.05